



# DOSSIER D'INFORMATION DU PUBLIC N° 24

Synthèse année 2022



# PREAMBULE

Conformément aux dispositions de l'article 4.6 de l'arrêté d'autorisation d'exploiter, ce document constitue le dix-neuvième dossier d'information du public et comprend :

- Le dossier de présentation de l'établissement :
- Le rapport d'exploitation couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 :

Les natures, quantités et provenances des déchets traités y sont détaillées, ainsi que les résultats des mesures relatives aux contrôles des rejets gazeux et liquides dans l'environnement.

# SOMMAIRE

## PARTIE 1 :

### DOSSIER DE PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

1. Notice de présentation des installations.
2. Evolutions des installations.
3. Etude d'impact.
4. Décisions individuelles en application des lois des 15 juillet 1975 et 19 juillet 1976.

## PARTIE 2 :

### RAPPORT D'EXPLOITATION

1. Nature quantité et provenance des déchets traités.
2. Suivi environnemental.
3. Principaux événements survenus en cours d'exploitation.
4. Certification 14 001, 50 001, 9 001, 45 001 et communication externe.

#### ANNEXE 1

Suivi du point 0

#### ANNEXE 2

Résultats des contrôles périodiques

# PARTIE 1

## DOSSIER DE PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

## 1 - NOTICE DE PRESENTATION DES INSTALLATIONS

### 1.1 Présentation de la Délégation de service public (DSP) d'ECONOTRE

Cette DSP confiée par le Syndicat Mixte DECOSET comprend :

#### ↳ 4 quais de transfert :

- 📍 Colomiers **02/10/00**
- 📍 L'Union **18/06/01**
- 📍 Grenade **01/05/03**
- 📍 Belberaud **01/09/10**

#### ↳ 1 centre de compostage des déchets verts :

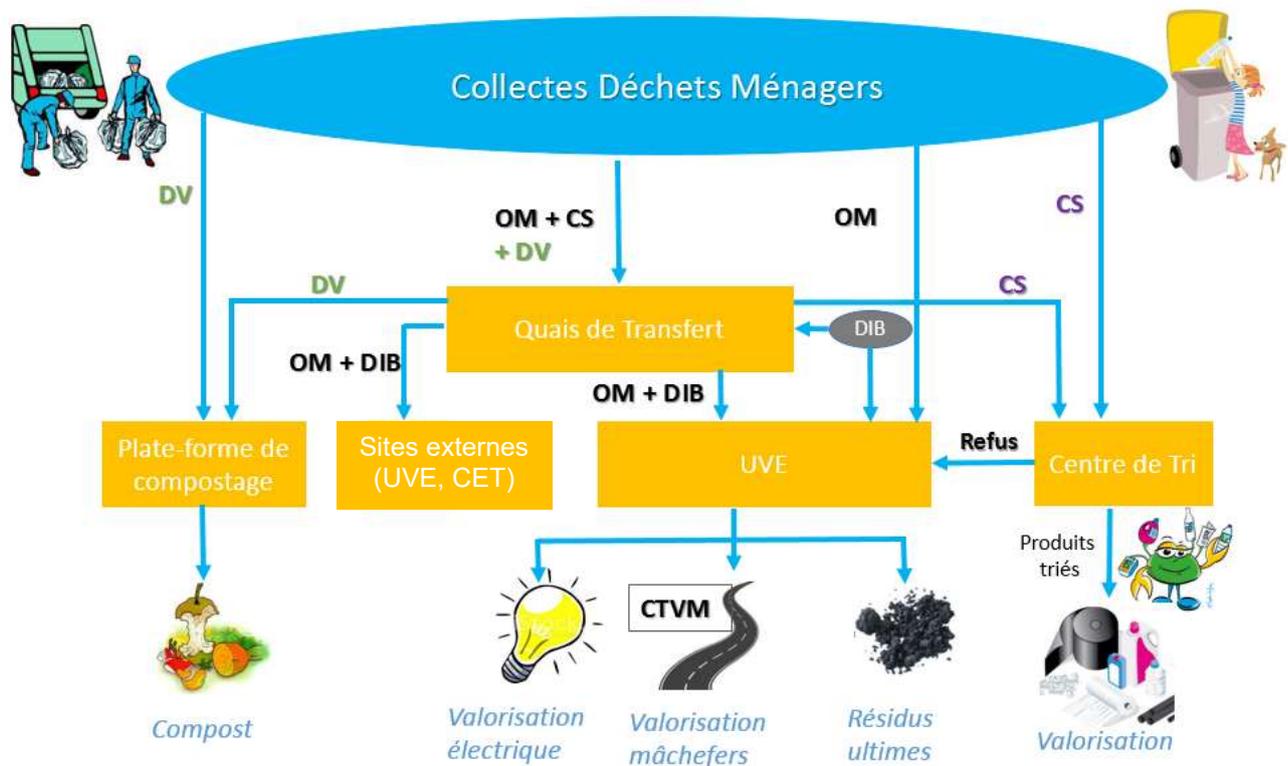
- 📍 Lèguevin **01/01/99**

#### ↳ Le Centre de Traitement et de Valorisation (C.T.V) de Bessières, intégrant :

- 📍 Un Centre de Tri et de Conditionnement
- 📍 Une Unité de Valorisation Energétique (UVE)
- 📍 Un Centre de Traitement et de Valorisation des Mâchefers (C.T.V.M).

**Mis en service le 08/01/01**

Les flux des déchets traités ou transitant par ces installations sont schématisés dans la figure ci-dessous.



- OM** : Ordures ménagères
- CS** : Collectes Sélectives
- D.I.B** : Déchets Industriels Banals
- D.V** : Déchets Verts
- C.E.T** : Centre d'Enfouissement Technique
- C.T.V.M** : Centre de Traitement et valorisation des mâchefers

Au 31 décembre 2022, l'ensemble de la filière est opérationnel.

## 1.2 Le Centre de Traitement et de Valorisation de Bessières

Le Centre de Traitement et de Valorisation de Bessières est constitué de trois unités destinées à assurer la valorisation des déchets ménagers :

- **Un Centre de Tri et Conditionnement des produits recyclables secs** issus de collectes sélectives réalisées soit en porte à porte, soit par apport volontaire, d'une capacité autorisée de 30 000 tonnes/an.

Ce centre tri et valorise les emballages ménagers de DECOSET ainsi que des Communautés de Communes Terre du Lauragais.

- ✓ Les plastiques : PET clair, PET couleur, PEHD+
- ✓ Les métaux : ferreux, aluminium
- ✓ Les cartons et cartonnettes
- ✓ Les journaux – revues magazines (J.R.M) et Gros de Magasin (GM)
- ✓ Le Tétra (ELA)

- **Une Unité de Valorisation Énergétique des déchets** non recyclables, comprenant deux lignes d'incinération de 11.4 tonnes/heure chacune et d'une capacité totale autorisée de 196 000 tonnes/an.

Cette unité traite :

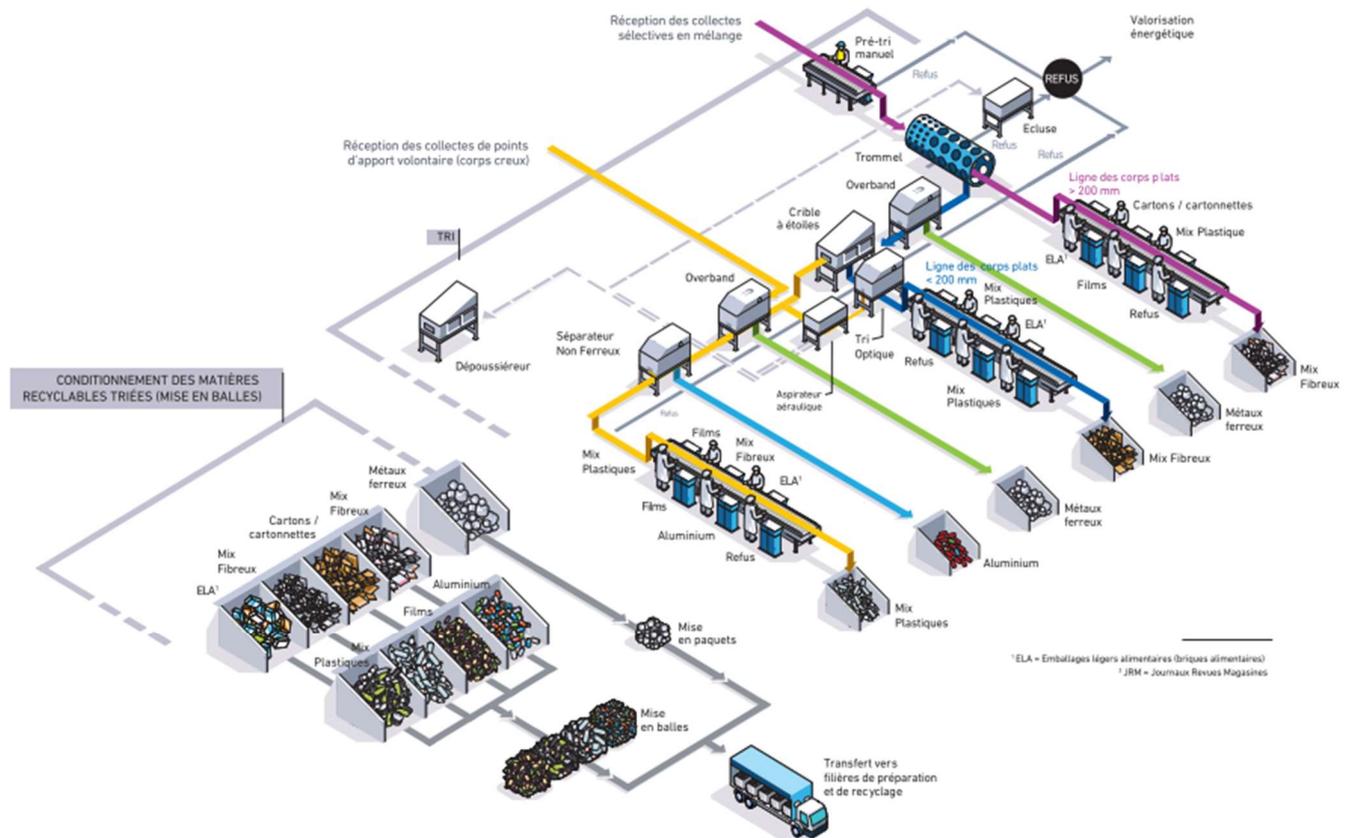
- ✓ Les déchets ménagers de DECOSET, de la Haute-Garonne et, dans la limite de la capacité de 196 000 tonnes/an les déchets ménagers de l'Aude, de l'Ariège, de l'Aveyron, du Lot, du Gers, des Hautes Pyrénées, du Tarn et du Tarn et Garonne
- ✓ Les déchets d'activité d'entreprises en provenance des mêmes départements que cités ci-dessus.

- **Un Centre de Traitement et de Valorisation des Mâchefers**, d'une capacité de 45 000 tonnes/an.

Le système de pesée, commun à ces trois unités, comprend 4 ponts bascules destinés à la pesée et à l'identification de tous les produits entrants et sortants (pesées doubles).



### 1.2.1 Le Centre de Tri et de Conditionnement



Ce centre est divisé en trois zones :

- **Une zone de réception stockage** des produits collectés avant traitement.



Cette zone est scindée en trois parties :

- ✓ Réception stockage des produits en mélange et alimentation des lignes avec une trémie régulatrice.
  - ✓ Réception stockage des corps plats (papiers, cartons, journaux) et alimentation des lignes avec une trémie régulatrice.
  - ✓ Réception stockage des corps creux (plastiques, métaux) et alimentation des lignes avec tapis alimentateur.
- **Une zone de traitement et de conditionnement** des produits.



**Cabine de tri**



**L'overband (tri magnétique des ferreux)**

Cette partie de l'installation comprend 3 lignes de tri disposées parallèlement, une ligne de mise en balle et de chargement en vrac et une ligne de tri/conditionnement des métaux ferreux  
Ces lignes intègrent :

### ↳ Ligne des corps creux

Un séparateur magnétique des métaux ferreux.  
Un séparateur non ferreux (SNF) ou courant de Foucault.



**Courant de Foucault (SNF)**

Un tapis de tri (4 à 6 opérateurs).  
Une écluse (équipement pour les Extensions de Consigne de Tri) permettant l'évacuation des films aspirés vers le tapis d'évacuation des refus .



**Ecluse**

### ↳ Ligne de mélange n° 1

Cette ligne, initialement dédiée au tri des corps plats, a été modifiée en juin et juillet 2005 afin de pouvoir trier les collectes en mélange, tout en conservant sa capacité à traiter les corps plats. Cette ligne est maintenant composée de :

- Un alimentateur - régulateur
- Une cabine de pré tri cartons et refus (1 à 2 opérateurs)
- Un trommel
- Un tapis d'évacuation des refus passant du trommel ( $\varnothing < 60$  mm)
- Un crible à étoiles (nouvel équipement), permettant la séparation des corps creux et des corps plats des passants du trommel ( $60 \text{ mm} < \varnothing < 200$  mm)



**Crible à étoile**

- En sortie du crible à étoiles se trouve un trieur optique (équipement pour les Extensions de Consigne de Tri) séparant le flux sortant en deux fractions, par éjection pneumatique les corps creux (3D) et en négatif les corps plats(2D)



**Trieur optique**

- Un tapis de tri des corps plats issus du tri optique (1 à 3 opérateurs)
- Un tapis de tri des non passant du trommel (6 opérateurs), ( $\varnothing > 200$  mm)
- En sortie du tri optique, la fraction 3D est éjectée vers un tapis de retour des corps creux, un aspirateur aéraulique (équipement pour les Extensions de Consigne de Tri) effectue l'aspiration des films vers l'écluse avant la chute du produit vers l'alimentateur de la ligne des creux .



**Aspirateur aéraulique**

- L'aspirateur aéraulique rejette également la poussière aspirée vers un filtre dépoussiéreur



**Filtre dépoussiéreur**

### ↳ Ligne de mélange n° 2

Une cabine de pré tri carton (1 à 2 opérateurs).  
Un trommel (crible rotatif).  
Un tapis d'évacuation des refus passants du trommel ( $\phi < 60$  mm).

Sur les passants trommel ( $60 \text{ mm} < \phi < 200$  mm).  
- Un séparateur magnétique.  
- Deux tapis de tri (8 à 12 opérateurs).  
Un tapis de tri des non passants du trommel (8 à 10 opérateurs) ( $\phi > 200$  mm).

### ↳ Ligne de tri/conditionnement des métaux ferreux

Une cabine de sur-tri (1 opérateur).  
Une presse à paquets.

### ↳ Ligne de conditionnement

Un transporteur central d'alimentation de la presse et du chargement en vrac.  
Une presse à balles.

- **Une zone de stockage** des produits triés



Le Centre de Tri et de Conditionnement fonctionne en 2 postes :

De **5 heures à 12 heures** et de **12 heures 19 heures**.

Le Centre de Tri et de Conditionnement emploie au total 49 personnes, réparties comme suit :

- 2 équipes de tri de 21 personnes, comprenant :
  - 1 Chef d'équipe
  - 1 Responsable presse à balles
  - 2 caristes
  - 1 Responsable de Cabine
  - 16 trieurs
  
- 1 agent polyvalent
- 1 service maintenance constitué de 3 agents techniques et 1 responsable maintenance qui peuvent s'appuyer si besoin sur l'équipe maintenance de l'UVE (9 personnes),
- 1 assistante de gestion
- 1 responsable de centre de tri

### 1.2.2 L'Unité de Valorisation Energétique

Cette unité comprend deux lignes d'une capacité unitaire de 11.4 tonnes/heure chacune. Elle est conçue pour la valorisation de l'énergie générée par la combustion des déchets sous forme de vapeur surchauffée à une pression de 45 bars et à une température de 365°C. La vapeur ainsi produite alimente un turbo-alternateur à condensation d'une puissance maximale de 17 MW. 20% de l'énergie électrique ainsi produite est utilisée pour les besoins du site, l'excédent étant exporté sur le réseau électrique national.

- **Le hall de déchargement/stockage**

A partir de 8 postes de déchargement, les petits ou gros porteurs (90 m<sup>3</sup>, 25 tonnes de déchets) vident les déchets dans une fosse de 5 600 m<sup>3</sup>.



**Le hall de déchargement/stockage**

- **La salle de contrôle de commande**

C'est à partir de cette salle que sont assurées toutes les opérations essentielles de conduite et de surveillance de l'UVE.



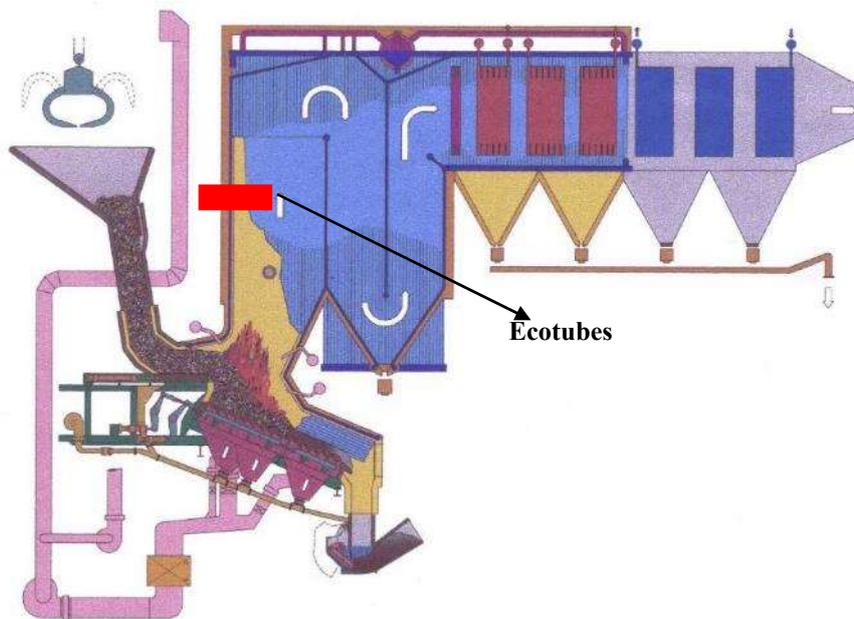
**La salle de contrôle commande**

C'est également à partir de cette salle que, à l'aide d'un grappin et d'un pont roulant, un opérateur assure l'homogénéité des déchets par mélange dans la fosse et charge ensuite l'une des deux trémies d'alimentations des fours.



La fosse

- Les fours / chaudières



Par combustion à une température de près de 1100 ° C sur les grilles des fours, la fraction combustible des déchets est détruite.

Dans la chaudière, la chaleur dégagée par l'auto combustion des déchets et « transportée » par les gaz de combustion permet de réchauffer, puis vaporiser et enfin surchauffer 38 tonnes/heure d'eau à 45 bars et 365 ° C.

Pour limiter les émissions d'oxydes d'azotes (NOx) en dessous du seuil de 200 mg/Nm<sup>3</sup>, un dispositif d'étagement de l'air combustion a été mis en place. Ce dispositif, appelé « ECOTUBE » et développé par la société suédoise ECOMB, permet de réduire le niveau des oxydes d'azotes formés pendant la combustion des déchets sans apport de réactif.



**Les Ecotubes**

- **Ligne d'évacuation des mâchefers.**

En sortie des fours, la fraction incombustible des déchets, les mâchefers, est refroidie par une trempe à l'eau avant d'être acheminée, par une bande transporteuse, vers le Centre de Traitement et Valorisation des Mâchefers.

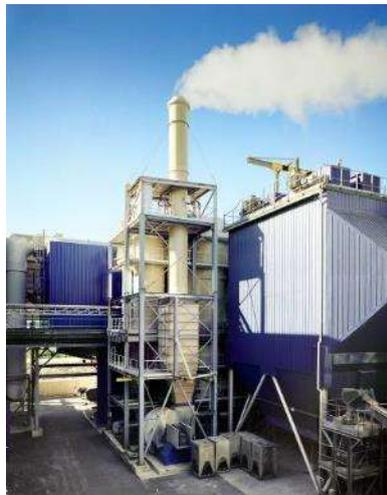


- **Le Traitement des gaz**

En sortie des chaudières, les gaz de combustion, à une température voisine de 200 °C, sont tout d'abord dépoussiérés dans un électrofiltre avant d'être lavés successivement dans :

- ✓ Une première colonne avec un mélange eau/chaux pour l'élimination d'HCL et des métaux lourds.
- ✓ Une deuxième colonne avec un mélange eau/soude/charbon actif pour le traitement de SO<sub>2</sub> et des dioxines / furanes.

Après lavage, les gouttelettes d'eau sont éliminées par cyclonage et les gaz ainsi épurés sont rejetés à l'atmosphère après analyse.



**Traitement des gaz**

Les cendres recueillies par les électrofiltres, mélangées aux cendres recueillies sous les chaudières sont ensuite évacuées pour être traitées dans un Centre d'Enfouissement Technique de classe I (ISDD 1).

- **Le Traitement des eaux**

L'eau pompée dans le Tarn et ayant servi au lavage des gaz de combustion, est épurée dans une station de traitement des eaux en plusieurs étapes :

- ✓ Pré - neutralisation
- ✓ Neutralisation
- ✓ Floculation
- ✓ Décantation
- ✓ Filtration sur lit de sable et charbon actif
- ✓ Remise à PH
- ✓ Refroidissement
- ✓ Contrôles et analyses.

L'eau ainsi épurée est rejetée dans le Tarn et les boues recueillies dans le décanteur sont, après filtration, stockées en bennes avant élimination en CET 1.



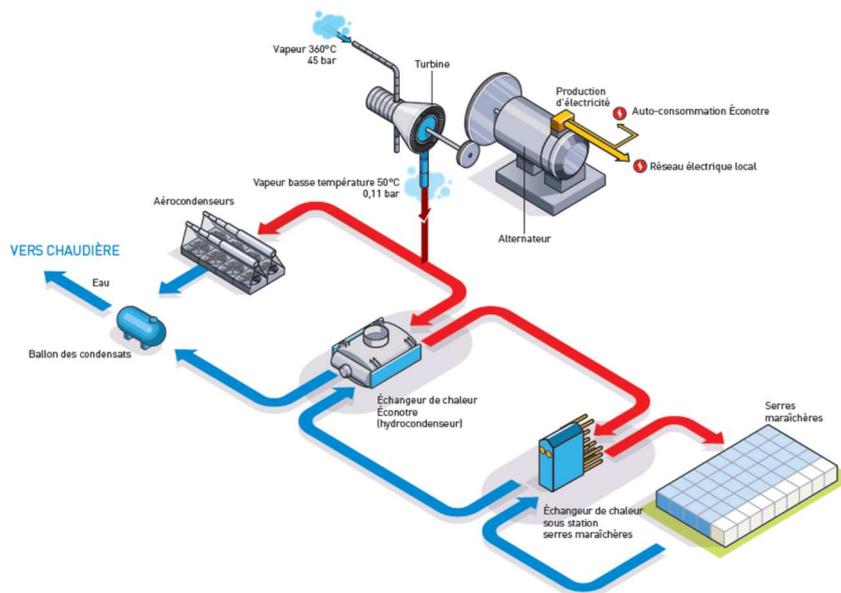
**Les filtres à sable et à charbon actif**

- **La valorisation Énergétique – Cogénération Haute Performance +**

D'une puissance de 17 MW, le turbo - alternateur permet de valoriser, sous forme d'électricité à 20kV, l'énergie calorifique de la vapeur d'eau surchauffée.



**Le Groupe Turbo Alternateur (GTA)**



**La récupération de chaleur fatale**

En sortie de la turbine, une partie de la vapeur à basse pression et basse température est refroidie puis condensée dans quatre aérocondenseurs.

L'autre partie est condensée, depuis 2016, dans un hydro condenseur. L'énergie de la condensation ainsi récupérée est transportée par un réseau de canalisations enterrées jusqu'à un échangeur implanté dans des installations maraîchères pour être valorisée en chauffant les serres.



## La récupération de chaleur fatale

- La plate - forme de réception des encombrants

Cette plate-forme est destinée au contrôle des apports encombrants sur le site.



Après déversement sur cette plateforme, une pelle mécanique retire les encombrants non incinérables (environ 10 % des apports) qui sont acheminés en CET II (Montech).

La fraction incinérable (environ 90 %) est mise en fosse UVE pour incinération.

**L'Unité de Valorisation Energétique** emploie 41 personnes, dont :

- **Le service exploitation UVE est composé de 26 personnes :**

- 1 cadre responsable exploitation,
- 1 responsable de production,
- 5 équipes de quart de 4 personnes, travaillant en horaire 3x8,
- 1 responsable traitement des eaux et fumées,
- 1 technicien gestion des eaux et sous-produits,
- 2 agents de quai

- **Le service maintenance est composé de 11 personnes :**

- 1 cadre responsable maintenance,
- 1 adjoint au responsable maintenance,
- 1 chargé méthodes,
- 3 électromécaniciens,
- 1 électricien,
- 2 mécaniciens,
- 2 instrumentistes,
- 1 assistant GMAO (Gestion Maintenance Assistée par Ordinateur),

Ce service dispose de tous les moyens d'assurer les maintenances prédictive, préventive et curative : système GMAO, 1 atelier mécanique, 1 atelier électrique/électronique, stock pièces de rechange, appareils de mesure, bancs d'étalonnage, ... etc.

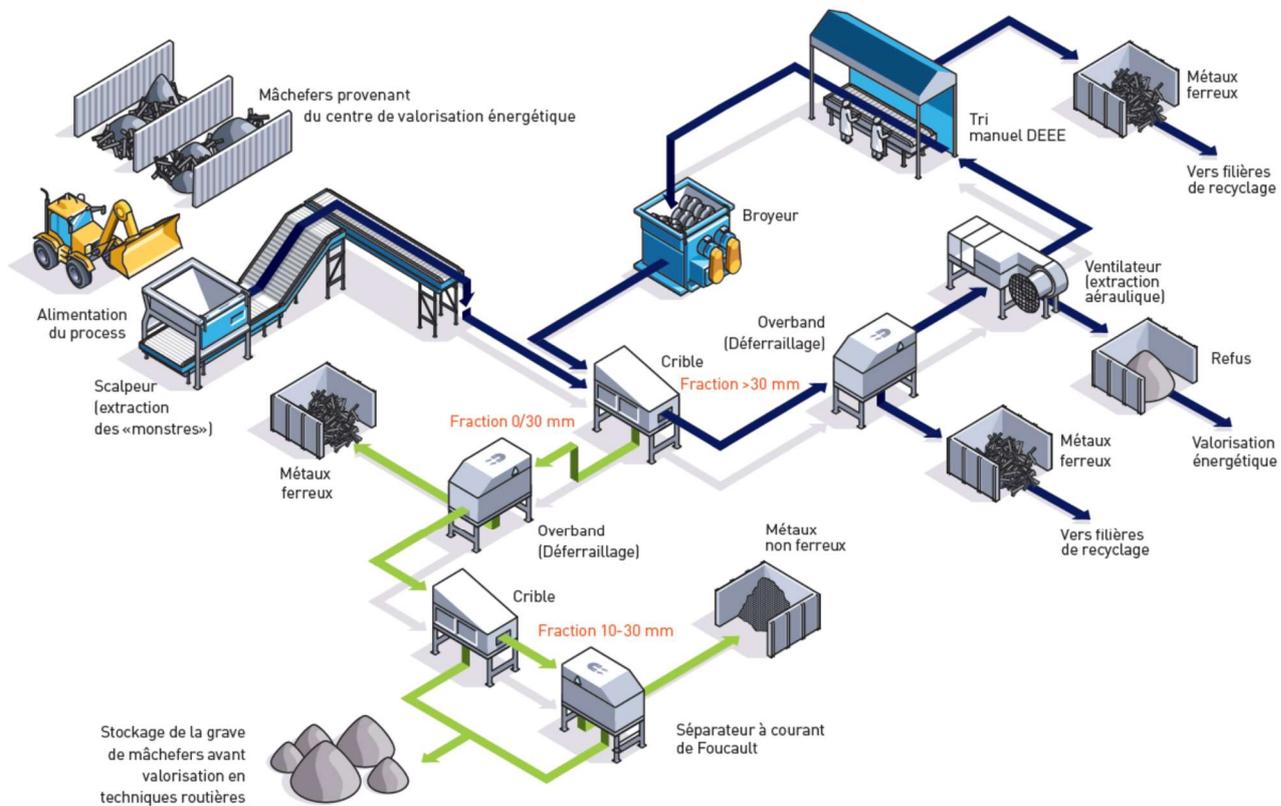
En outre :

- **une Responsable Sécurité Energie Environnement**, dédiée à l'ensemble du CTV et sous la responsabilité du Directeur, vérifie quotidiennement le respect des objectifs environnementaux et assure les relations et le reporting environnemental avec l'Inspection des Installations Classées et les associations locales de protection de l'Environnement.
- **1 responsable du suivi des centres de transfert & machefers** dédié à la bonne gestion des unités périphériques à Bessières et du suivi des chantiers machefers
- **1 personne est spécifiquement formée pour gérer les pesages** et à en charge de l'organisation des transports, des systèmes de pesage, de la gestion des badges et de l'établissement des rapports mensuels des apports et expéditions de l'ensemble du CTV
- **1 pelliste** pour assurer la meilleur valorisation énergétique des encombrants



### 1.2.3 Le Centre de Traitement et Valorisation des Mâchefers

Après une première période de 1 mois de maturation dans la stalle de réception, les mâchefers sont criblés, broyés et démétallisés dans une installation spécifique couverte.



Après une nouvelle période de maturation de 2 à 3 mois, les mâchefers sont, après analyse, valorisés en sous couche routière ou en remblais.

## 2 - EVOLUTION DES INSTALLATIONS

### Evolution de l'UVE

Installation des équipements permettant la récupération de chaleur résiduelle du process pour le chauffage des futures serres.

Les travaux de raccordement ont débuté fin 2015 avec une mise en service des installations début 2016.

### Evolution du Centre de Tri

Les travaux de passage en extension de Consignes de Tri ont été réalisés sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2022.

## 3 – ETUDES D'IMPACT

Etudes d'impact réalisées en 2006 :

- « Imprégnation par la dioxine »
- « Etude plomb dans les sols »

Etudes d'impact réalisées en 2010 :

- « RSDE : Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau »

Campagne de « caractérisation des émissions et évaluation d'empreinte environnementale air ambiant par des nanomatériaux » réalisée par l'INERIS en 2018.

#### 4 – DECISIONS INDIVIDUELLES EN APPLICATION DES LOIS DES 15 JUILLET 1975 ET 18 JUILLET 1976

- Ⓜ Arrêté préfectoral du 18 janvier 1998.
- Ⓜ Directive Européenne n° 2000/76/CE du 4 décembre 2000 sur l'incinération des déchets.
- Ⓜ Arrêté ministériel du 20 septembre 2002 portant sur l'incinération des déchets.
- Ⓜ Arrêté préfectoral du 5 mai 2003, portant sur l'obligation d'effectuer une étude technico économique pour la mise en conformité des installations.
- Ⓜ Arrêté ministériel du 21 juin 2004 portant sur les installations soumises à déclaration sous la rubrique 2654.
- Ⓜ Arrêté ministériel du 21 juin 2004 fixant des prescriptions générales applicables aux installations classées par la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2564.
- Ⓜ Arrêté préfectoral du 8 septembre 2004 imposant des prescriptions complémentaires aux installations de réfrigération (tours aéroréfrigérantes).
- Ⓜ Arrêté préfectoral du 29 avril 2005 imposant de nouvelles prescriptions relatives à l'exploitation du CTV de Bessières.
- Ⓜ Arrêté préfectoral du 26 décembre 2005 prescrivant la réalisation d'un diagnostic de l'état des sols susceptibles d'être contaminés par du plomb.
- Ⓜ Arrêté préfectoral du 24 janvier 2006 autorisant ECONOTRE à traiter jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2007, des déchets ménagers en provenance de l'Hérault.
- Ⓜ Lettre du préfet de la Haute-Garonne du 27 janvier 2006 autorisant l'incinération de 1 500 tonnes de déchets en provenance de la CABAB (64).
- Ⓜ Arrêté préfectoral du 10 avril 2006 autorisant ECONOTRE à traiter, jusqu'au 30 juin 2006, 10 000 tonnes d'OM dont 200t/mois de déchets d'activités de soins stérilisés, en provenance de l'Agglomération de Pau.
- Ⓜ Arrêté préfectoral du 31 janvier 2007 portant la capacité du Centre de Tri de 18 000t/an à 30 000t/an.
- Ⓜ Arrêté préfectoral du 13 décembre 2007 autorisant ECONOTRE à traiter jusqu'au 30 décembre 2010, les déchets ménagers en provenance de l'Hérault.

- ④ Arrêté préfectoral du 11 décembre 2008 portant renouvellement des membres de la CLIS du Centre de Traitement de Déchets ménagers et assimilés de la Société ECONOTRE à Bessières.
- ④ Arrêté préfectoral complémentaire du 17 février 2009 relatif à l'utilisation de substances radioactives sous forme de sources scellées ;
- ④ Arrêté préfectoral complémentaire du 3 décembre 2009 relatif aux rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique / première phase : surveillance initiale ;
- ④ Arrêté préfectoral du 7 décembre 2009 portant autorisation d'occupation du domaine fluvial par la société Econotre à Bessières.
- ④ APC du 12 août 2011 concernant l'élargissement de la zone de chalandise du centre de tri et de l'unité d'incinération
- ④ A.P.C du 28 septembre 2012 concernant :
  - La mise à jour des rubriques ICPE
  - Le suivi des indisponibilités des appareils de mesure
  - Les conditions de respect des valeurs limites de rejets dans l'air et dans l'eau
  - L'application de l'AM 18/11/11 relatif à la valorisation des mâchefers
  - Diverses dispositions relatives à la surveillance des émissions, les déclarations aux autorités et le suivi de la performance énergétique.
- ④ A.P.C du 29 mai 2013 fixant la zone de chalandise comme suit, par ordre de priorité décroissante :
  - Territoire DECOSET
  - Haute Garonne
  - Ariège, Tarn,, Tarn et Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Aveyron, Lot, Aude.
  - OMR du SICTOM Pézenas Agde jusqu'à mise en service d'un centre de traitement prévu près de Béziers.
- ④ Notification d'arrêt d'autorisation du 20/02/14 de déversement des eaux usées autres que domestiques dans le réseau d'assainissement syndicat de la commune de Bessières.
- ④ Courrier du 25/02/14 d'actualisation du classement des installations et mentionnant le dossier de réexamen des conditions d'autorisation pour Bessières.
- ④ Arrêté du 24/10/14 portant sur la composition de la CSS (Commission de Suivi de Site).
- ④ Arrêté préfectoral complémentaire du 22/08/14 concernant la mise en œuvre des garanties financières pour la mise en sécurité des installations.

- ④ Courrier du 11 septembre 2015 de modification de la nomenclature des installations classées (rubrique 4xxx).
- ④ Décision n°12-0607 de l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) du 3 avril 2015, autorisant à utiliser des fréquences pour le réseau radioélectrique jusqu'au 31 décembre 2015.
- ④ Autorisation du 15 décembre 2015 d'utilisation des fréquences pour un réseau radioélectrique indépendant du service mobile terrestre jusqu'au 31/12/2020.
- ④ A.P.C. du 25 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 7 décembre 2009 portant renouvellement de l'autorisation d'occupation du domaine public fluvial par la société Econotre à Bessières.
- ④ Arrêté modificatif n°2 à l'arrêté du 24 octobre 2014 portant composition de la commission de suivi du site (CSS) d'Econotre à Bessières.
- ④ A.P.C. du 26 décembre 2017 portant sur le stockage du charbon actif et des REFIOM.
- ④ A.P.C du 26 décembre 2017 portant sur l'augmentation du tonnage de l'UVE
- ④ A.P.C du 5 mai 2021 portant sur les dispositions en cas de secheresse
- ④ A.P.C du 23 décembre 2022 portant la capacité de traitement de l'UVE à 196 000 T

# PARTIE 2

## RAPPORT D'EXPLOITATION

## 1 - NATURE, QUANTITE ET PROVENANCE DES DECHETS TRAITES

### 1.1 Le traitement UVE

OM DECOSET													
2022	Transfert Colomiers (T)	Transfert Union (T)	Transfert Grenade (T)	Transfert Belberaud (T)	Appports directs (T)	TVI (T)	Refus de tri (T)	Total (T)	OM ext (T)	DAE (T)	Evacu-ations Stock Fosse (T)	TOTAL (T)	Total hors DIB (T)
Janvier	1 796	2 817	682	1 608	1 763	339	339	9 345	4 428	4 403		18 176	13 773
Février	1 470	3 136	625	1 401	1 557	522	359	9 069	2 964	4 196		16 229	12 033
Mars	1 770	3 162	713	1 629	1 748	530	415	9 967	3 779	3 878		17 624	13 746
Avril	2 824	2 841	633	1 521	1 602	455	372	10 248	3 726	3 421		17 395	13 974
Mai	3 315	3 188	693	1 611	1 769	521	417	11 514	2 320	3 265		17 099	13 834
Juin	1 173	1 320	692	1 075	1 659	514	411	6 843	650	1 390		8 883	7 493
Juillet	2 576	2 723	618	1 355	1 620	518	371	9 782	2 402	3 035		15 218	12 183
Août	2 431	2 518	705	1 388	1 625	606	413	9 685	3 699	3 498		16 882	13 384
Septembre	1 233	2 354	593	941	1 650	491	432	7 694	576	2 137		10 407	8 270
Octobre	2 785	2 898	619	1 428	1 593	553	248	10 124	3 937	3 234		17 294	14 060
Novembre	1 867	2 767	655	1 485	1 579	545	385	9 282	4 830	3 199		17 311	14 112
Décembre	409	3 072	629	1 562	1 672	548	350	8 241	6 432	3 593	-700	17 567	13 974
<b>TOTAL</b>	<b>23 649</b>	<b>32 795</b>	<b>7 855</b>	<b>17 005</b>	<b>19 838</b>	<b>6 141</b>	<b>4 511</b>	<b>111 794</b>	<b>39 740</b>	<b>39 249</b>	<b>500</b>	<b>190 584</b>	<b>151 335</b>
	<b>101 142</b>												
Rappel 2021	107 086					7 646	4 542	119 274	42 382	32 900	2 200	196 256	163 356
Rappel 2020	104 596					7 675	4 402	116 673	47 918	28 565	-1 200	191 956	163 392
Rappel 2019	100 777					7 716	4 861	113 354	47 971	31 422	-1 000	191 746	160 324
Rappel 2018	106 537					7 343	5 031	118 912	48 406	23 306		190 624	167 317

- ↪ Le Centre de Transfert de l'Union reçoit les collectes sélectives en mélange de la CC des Coteaux Bellevue (ex SITROM partie 1), CUTM SITROM (ex SITROM partie 2)
- ↪ Le quai de Colomiers transfère la collecte sélective en mélange de la CUTM Banlieue Ouest (ex CUGT Banlieue Ouest), du GRAND OUEST TOULOUSAIN (CC SAVE AU TOUCH).
- ↪ Le quai de Grenade transfère les OM de la CC des HAUTS TOLOSANS.
- ↪ Le quai de Belberaud transfère les OM du SICOVAL, CUTM Quint et St Orens.
- ↪ Les apports directs concernent les syndicats de Villemur, Fronton, Bruguières, et Montastruc-La-Conseillère.
- ↪ Le TVI correspond à la fraction incinérable du tout-venant et des encombrants apportés sur la « plate-forme encombrants ».
- ↪ Les DAE proviennent des principaux collecteurs privés et industriels suivants :  
SUEZ Recyclage et Valorisation - VEOLIA -- COVERED  
Les déchets ménagers extérieurs proviennent de SUEZ Recyclage et Valorisation, du SMDDT65.

## 1.2 - Les apports Centre de Tri

MELANGE											
2022	Transfert Colomiers	Transfert Union	Transfert Grenade	Transfert Belberaud	Apports directs	Total en mélange	Plastiques	Papier cartons	TOTAL DECOSET	Apports extérieurs directs	TOTAL
	(T)	(T)	(T)	(T)	(T)	(T)	(T)	(T)	(T)	(T)	(T)
Janvier	470	268	108	484	357	1 687	3	10	1 700	110	1 810
Février	533	427	95	400	345	1 799	4	7	1 810	96	1 906
Mars	585	513	105	476	407	2 085	5	15	2 104	112	2 216
Avril	556	426	105	435	359	1 881	3	9	1 893	100	1 993
Mai	508	389	109	442	371	1 818	3	10	1 831	107	1 939
Juin	635	510	112	451	413	2 121	4	9	2 134	111	2 245
Juillet	532	378	118	402	350	1 781	4	9	1 794	110	1 905
Août	509	429	97	437	362	1 834	3	9	1 846	109	1 955
Septembre	579	450	128	471	401	2 029	7	9	2 044	115	2 158
Octobre	180	403	100	198	349	1 229	3	8	1 240	1	1 241
Novembre	602	474	102	460	398	2 036	3	8	2 047	108	2 156
Décembre	621	461	127	450	382	2 040	3	10	2 054	115	2 168
<b>TOTAL</b>	<b>6 308</b>	<b>5 129</b>	<b>1 306</b>	<b>5 105</b>	<b>4 492</b>	<b>22 340</b>	<b>44</b>	<b>112</b>	<b>22 497</b>	<b>1 196</b>	<b>23 692</b>
Rappel 2021	6 711	6 697	1 409	4 141	4 598	23 557	42	129	23 728	1 490	25 218
Rappel 2020	6 743	7 068	1 269	3 925	4 530	23 535	47	148	23 729	1 254	24 983
Rappel 2019	6 707	7 028	1 401	3 924	4 404	23 464	45	236	23 744	1 543	25 288
Rappel 2018	6 985	6 980	1 344	3 872	4 221	23 402	59	447	23 908	603	24 511

- ↪ Le Centre de Transfert de l'Union reçoit les collectes sélectives en mélange de la CC des Coteaux Bellevue (ex SITROM partie 1), CUTM SITROM (ex SITROM partie 2), CUTM Quint et CUTM St Orens.
- ↪ Le quai de Colomiers transfère la collecte sélective en mélange de la CUTM Banlieue Ouest (ex CUGT Banlieue Ouest), du GRAND OUEST TOULOUSAIN (ex CC de la Save au Touch).
- ↪ Le quai de Belberaud transfère la collecte sélective en mélange du SICOVAL CUTM Quint et CUTM St Orens et le la CC Terres du Lauragais.
- ↪ Le quai de Grenade transfère la collecte sélective de la CC des HAUTS TOLOSANS.
- ↪ Les apports directs concernent les collectes en apport volontaire et la collecte de la CC Coteaux du Girou (ex syndicat Montastruc La Conseillère), CC Val Aïgo (ex syndicat de Villemur), CC du Frontonnais (ex syndicat de Fronton) et CUTM Bruguières (ex syndicat de Bruguières).
- ↪ Les apports externes directs concernent les collectes de la communauté de commune de Quercy-Vert (82).

### 1.3 - Les matières valorisées

- *Traitement et évacuation des mâchefers*

Tous les mâchefers évacués en 2022 (38 187 tonnes) ont été, après traitement et démétallisation, valorisés en sous couche routière par l'entreprise JEAN LEFEBVRE sur des chantiers du Tarn et du Nord de la Haute Garonne en substitution de la grave issue des carrières.

Les métaux extraits des mâchefers sont valorisés en sidérurgie.

- Métaux ferreux : 2 739 tonnes, soit 14,4 kg/tonne incinérée
- Métaux non ferreux 305 tonnes, soit 1,1 kg/tonne incinérée

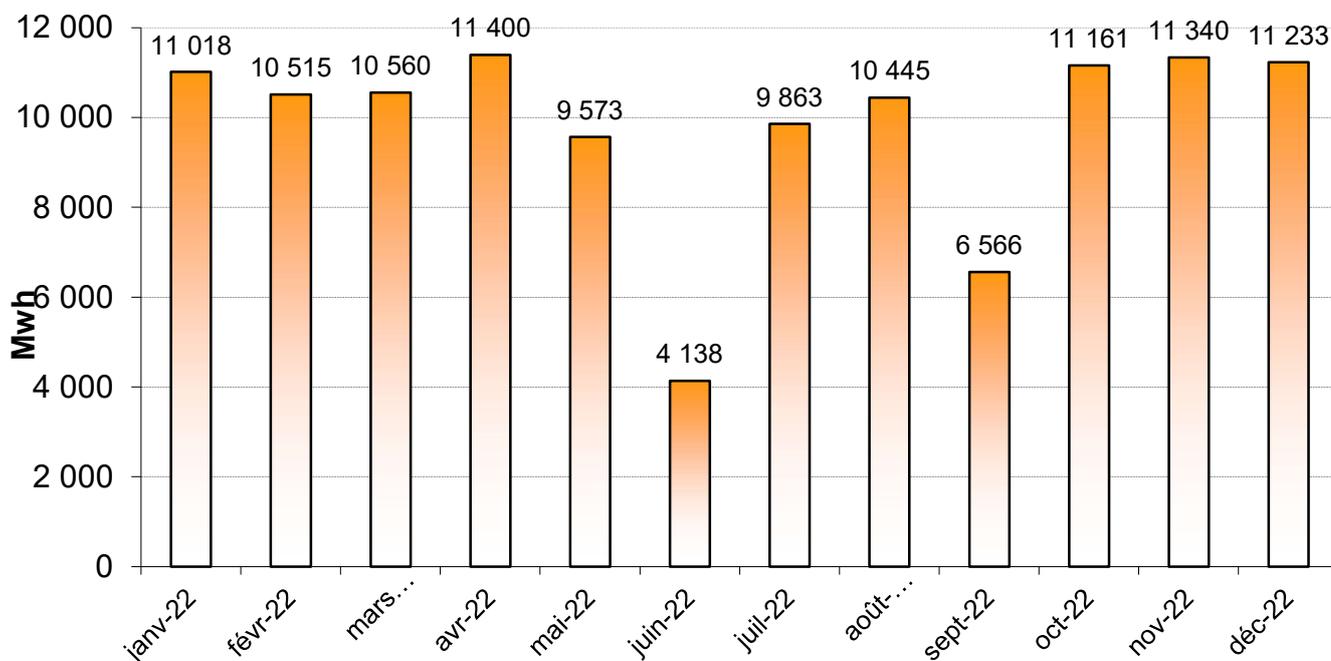
- *Valorisation électrique*

La production électrique de 117 812 MWh produite par l'unité de valorisation représente les besoins électriques d'environ 48 087 habitants. La moyenne annuelle est de 618,2 kWh/tonne incinérée.

A noter qu'en 2022, nous avons procédé à une révision annuelle du Groupe Turbo-Alternateur permettant de remplacer certaines pièces internes à la machine.

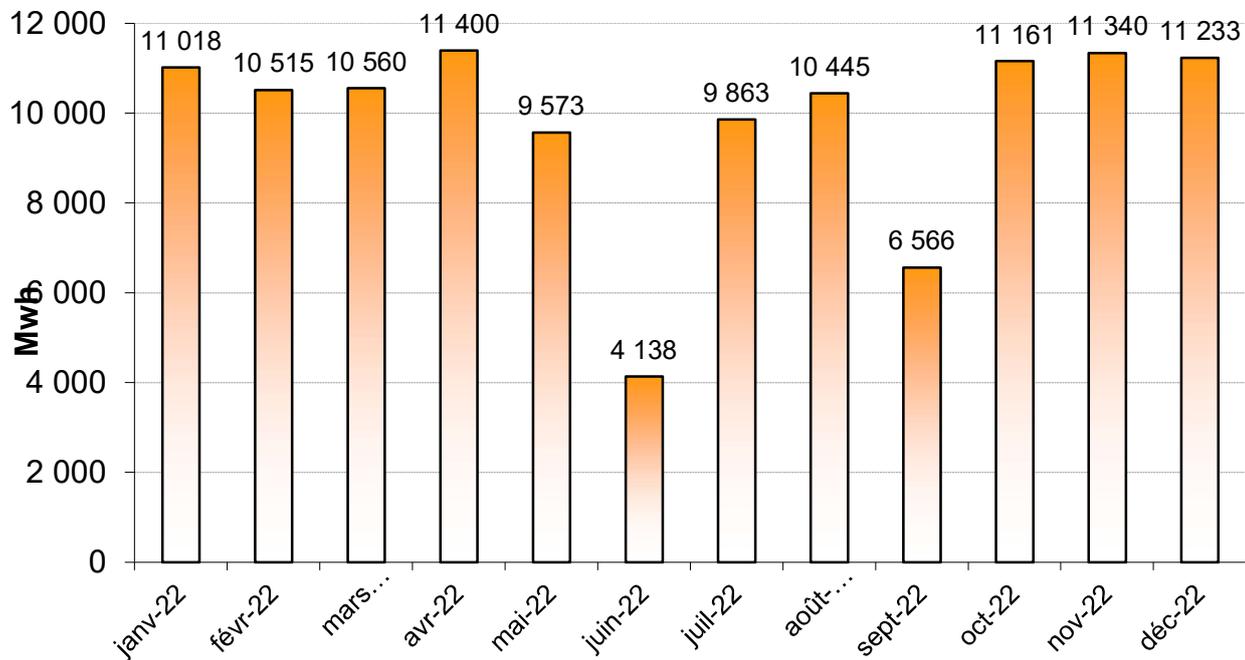
La production vendue sur le réseau Enedis représente, quant à elle, **84,8 %** de l'énergie produite.

**Production électrique en 2022**



- **Valorisation chaleur**

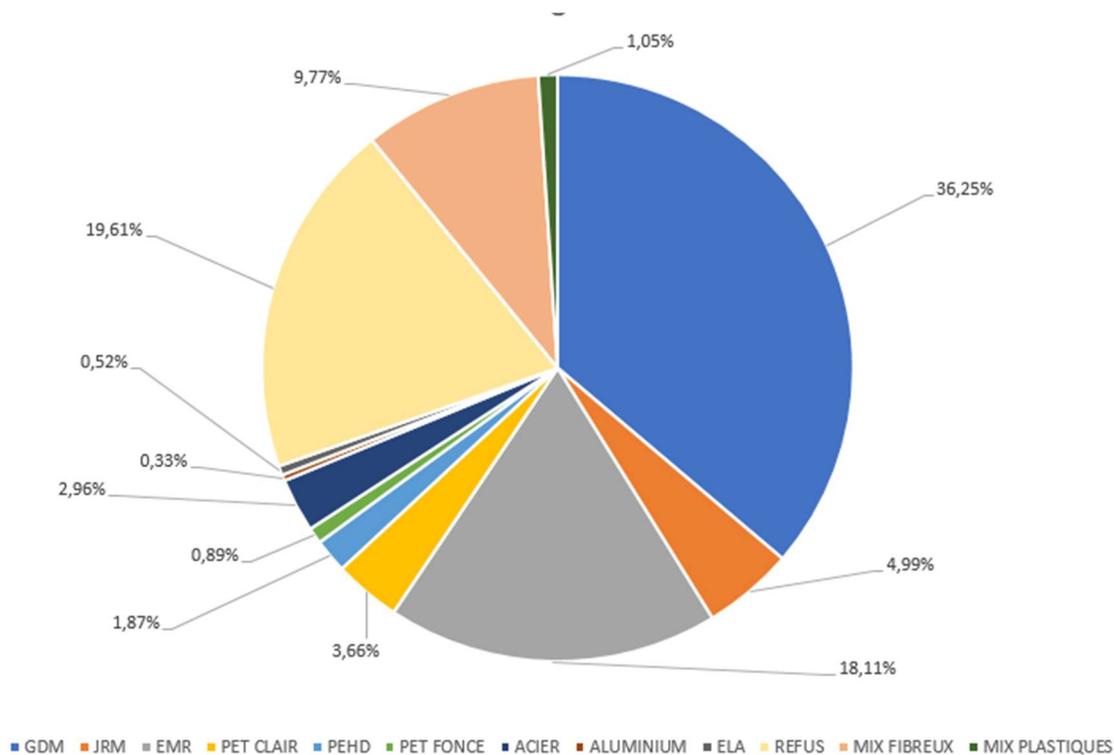
Econotre a valorisé 31 765 MWh de chaleur basse température constant en sortie du turbo alternateur pour chauffer les installations maraîchères implantées à proximité du site. Cette production représente les besoins en chauffage d'environ 6 500 habitants.



- Les matériaux recyclables du Centre de Tri

2022	MATERIAUX												TOTAL (t)
	GDM	JRM	EMR	PET CLAIR	PEHD	PET FONCE	ACIER	ALUMINIUM	ELA	REFUS	MIX FIBREUX	MIX PLASTIQUES	
Janvier	644,240	176,620	490,440	93,000	55,800	17,660	23,300			339,420			1840,48
Fevrier	976,06	100,700	391,400	46,100	51,580	15,720	77,820	8,400		359,140			2026,92
Mars	741,94	235,860	391,540	96,120	39,360	15,840	24,440		24,960	414,820			1984,88
Avril	954,040	123,140	360,360	69,920	39,420	31,320	55,980	16,640	24,860	372,100			2047,78
Mai	878,740	99,260	408,540	78,460	35,420	12,680	76,320			416,820			2006,24
Juin	906,340	116,540	385,440	92,760	54,920	30,760	69,880	15,080		410,620			2082,34
Juillet	904,820	44,340	311,440	78,640	17,660	14,800	49,720			371,060			1792,48
Août	911,000	119,760	283,180	96,880	33,060	24,640	69,480		23,980	412,720			1974,70
Septembre	944,740	83,240	455,140	112,920	54,400	13,440	56,360	16,400	24,300	431,900			2192,84
Octobre	666,540	73,600	241,400	51,700	39,640	17,460	48,000	3,620		354,320			1496,28
Novembre (ECT)			246,02	45,16	17,9	14,73	47,54		23,88	385,04	1071,57		1851,84
Décembre (ECT)			295,48				98,01	17,08		344,37	1225,6	246,5	2227,04
Total Général	8528,46	1173,06	4260,38	861,66	439,16	209,05	696,85	77,22	121,98	4612,33	2297,17	246,50	23523,82

- Valorisation produits Centre de Tri



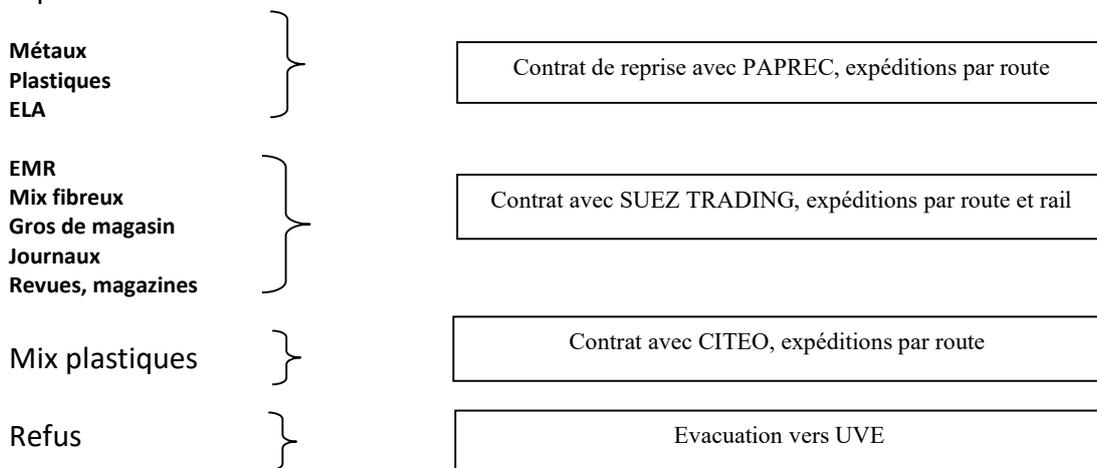
Les principaux repreneurs des produits sont :

- JRM/GM/MIX FIBREUX/EMR : SUEZ TRADING
- Acier/Aluminium/ELA/Plastiques : PAPREC
- Refus : UVE Econotre
- MIX PLASTIQUES : CITEO

Le ratio des déchets valorisés matière est de 80.39 %

- **Les matériaux triés pour « 2<sup>ème</sup> vie »**

Le schéma ci-après illustre le circuit des matières triées et expédiées chez les industriels repreneurs :



\* Le ferroutage est en place avec NORSKE SKOG Golbey depuis avril 2012, il permet « d'économiser » par année pleine l'équivalent de 100 000 km de transport sur route par camion type semi-remorque.

#### 1.4- Les évacuations UVE

Les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) sont composés :

- Des cendres recueillies sous électrofiltres et chaudières.
- Des boues déshydratées provenant du traitement des eaux de lavage des fumées.

Les REFIOM (3 901 tonnes) ont été évacués sur le CET 1 de Graulhet (81) et se composent de :

- 2 869 tonnes de cendres, soit 15 kg/tonne incinérée
- 817 tonnes de boues, soit 5,4 kg/tonne incinérée

## 2 – SUIVI ENVIRONNEMENTAL

### 2.1 Points 0

Afin de vérifier que les rejets liquides et gazeux n'ont pas d'impact significatif sur l'environnement, des points 0 ont été réalisés avant la mise en service des installations.

#### • Eaux du Tarn

Les mesures effectuées le 1er août 2000 en 3 points différents (amont et aval des rejets liquides) ont porté sur 45 paramètres.

Ce sont ceux prévus au titre de l'arrêté d'exploitation, à savoir :

- Conductivité
- pH
- Température
- MES
- DCO
- DBO5
- Azote Kjeldahl
- AOX
- Nickel
- Fer Fe
- Aluminium
- Cuivre
- Zinc
- Arsenic
- Cadmium
- Chrome Cr
- Chrome VI
- Plomb
- Mercure
- Manganèse
- Cyanures totaux
- Etain
- Fluor et composés
- Indice phénols
- Hydrocarbures totaux

Auxquels nous avons rajouté des mesures complémentaires :

- Chlorures
- Oxygène dissous
- Azote ammoniacal
- Nitrites
- Nitrates
- Orthophosphates

- Phosphore total
- Sulfates
- Thallium
- Hydrogénocarbonates
- Sélénium
- Agents de surface anioniques
- Carbone Organique Total
- Daphnie
- Coliformes totaux
- Coliformes fécaux
- Streptocoques fécaux
- IBGN
- Atrazine
- Simazine
- Lindane
- Dioxines

Les résultats des analyses ont été fournis dans le rapport public n° 1.

- **Sols, végétaux**

De même que pour les eaux du Tarn, différentes mesures sur des échantillons de sol et végétaux, prélevés aux environs du site, ont été réalisés le 1<sup>er</sup> septembre 2000 :

Ce sont ceux prévus au titre de l'arrêté d'exploitation, à savoir :

- Chlorures
- Sulfates
- PH
- Antimoine Sb
- Arsenic As
- Chrome Cr
- Cobalt Co
- Cuivre Cu
- Manganèse Mn
- Nickel Ni
- Vanadium V
- Etain Sn
- Sélénium Se
- Tellure Te
- Zinc Zn

Auxquels nous avons rajouté des mesures complémentaires :

- Cadmium Cd
- Fer Fe
- Aluminium Al

- Mercure Hg
- Plomb Pb
- Thallium
- Fluorures F
- Dioxines et furanes

Les résultats des analyses ont été fournis dans le rapport public n°1.

- **Piézomètres**

Les paramètres mesurés sont ceux prévus au titre de l'arrêté d'exploitation, à savoir :

- pH
- Conductivité
- Chrome Cr
- Cuivre Cu
- Fer Fe
- Aluminium Al
- Manganèse Mn
- Plomb Pb
- Nickel Ni
- Zinc Zn
- Etain Sn
- Mercure Hg
- Cadmium Cd
- Chlorures Cl

Auxquels nous avons rajouté des mesures complémentaires :

- Température
- O2 dissous
- DBO5
- MES
- NH4
- NTK
- NO2
- NO3
- PO4
- Phosphore Total
- SO4
- HCO3
- As
- Cyanures totaux
- Se
- Fluorures
- Indice phénols
- Hydrocarbures Totaux

- COT
- Coliformes totaux
- Coliformes fécaux
- Atrazine
- Simazine
- Lindane
- AOX

## 2.2 - Suivi des points 0

Durant l'année 2022, de nouvelles analyses ont été réalisées sur les eaux du Tarn, les piézos, les végétaux et le sol. Les analyses, dont le détail est fourni en annexe 1, ne montrent aucune évolution sensible des indicateurs environnementaux sur les eaux, les piézos et les végétaux durant cette vingtaine année de fonctionnement.

## 2.3 - Contrôles périodiques

Ces contrôles sont ceux prescrits dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter, à savoir :

### 2.3.1 - Contrôle des eaux

#### Prélèvement d'eaux dans le Tarn

Nature	:	débit
Périodicité	:	journalière

#### Auto surveillance des rejets

Nature	:	débit, température, pH
Périodicité	:	continue

Nature	:	concentrations et flux MES, COT
Périodicité	:	journalière

#### Contrôles périodiques

Nature	:	concentration et flux DBO5, AOX, chrome, cyanures, cuivre, nickel, thallium...
Périodicité	:	mensuelle

Nature	:	concentration et flux azote total
Périodicité	:	trimestrielle

Nature	:	concentration et flux MES, COT, dioxines et furanes
Périodicité	:	semestrielle

Nature : DCO  
Périodicité : annuelle

#### Surveillance des eaux souterraines

Nature : niveau piézométrique, conductivité, pH et concentrations métaux lourds et chlorures  
Périodicité : semestrielle

#### Prévention des pollutions accidentelles

Nature : examen des canalisations de transport fluides  
Périodicité : 5 ans

### 2.3.2 - Contrôle des rejets gazeux

#### Auto surveillance des rejets

Nature : débit, vitesse gaz, concentration poussières, HCl, O<sub>2</sub>, SO<sub>2</sub>, CO, H<sub>2</sub>O, NO<sub>x</sub>, COT  
Périodicité : continue

Nature : flux poussières, HCl, SO<sub>2</sub>, CO, NO<sub>x</sub>, COT  
Périodicité : journalière

Nature : dioxines - furanes  
Périodicité : mesure sur prélèvement mensuel

#### Contrôles périodiques des rejets

Nature : débit, vitesse, concentrations poussières, HCl, O<sub>2</sub>, H<sub>2</sub>O, NO<sub>x</sub>, COT, SO<sub>2</sub>, HF, Cd +Tl, Hg, métaux lourds, dioxines/furanes  
Périodicité : semestrielle

Nature : flux COT, HF, SO<sub>2</sub>, CO, Cd + Tl, Hg, métaux lourds, dioxines/furanes, HCl, NO<sub>x</sub>  
Périodicité : semestrielle  
Observations : calculés sur la base des analyses semestrielles

#### Qualité de l'air dans l'environnement

Nature : direction et vitesse du vent  
Périodicité : continue

#### Analyse du sol et des végétaux

Nature : métaux lourds  
Périodicité : semestrielle

Nature : dioxines furanes  
Périodicité : annuelle

### 2.3.3 - Prévention du bruit et des vibrations

Nature : niveaux acoustiques en limite de propriété  
Périodicité : triennale

### 2.3.4 - Prescription particulières relatives aux unités d'incinération

#### Contrôle des résidus de l'incinération des déchets

Nature : analyses des mâchefers sortie IME  
Périodicité : mensuelle

Nature : analyses des mâchefers sortie four, cendres, boues  
Périodicité : trimestrielle

L'annexe 2 présente, les résultats des principales analyses effectuées durant l'année 2022.

## Rejets gazeux

### Concernant les rejets d'auto surveillance :

Le 13 décembre 2022 sur la ligne 2, nous avons eu une moyenne journalière haute en CO, dû à une vaporisation dans notre économiseur créant une forte instabilité des charges dans le four. Lors de cette journée la valeur enregistrée est de 50.69 mg/Nm<sup>3</sup> pour un seuil à 50 mg/Nm<sup>3</sup>. Le 14 décembre nous avons pris la décision d'arrêter le four afin de traiter rapidement le problème de vaporisation et de retrouver pour la conduite une stabilité de combustion.

### Concernant les contrôles semestriels sur les rejets gazeux :

En 2022, aucun dépassement n'a été constaté.

## Rejets liquides

### Concernant les rejets d'auto surveillance :

Aucun dépassement sur l'auto surveillance.

### Concernant les contrôles mensuels sur les rejets aqueux :

Au niveau de nos rejets aqueux nous avons eu neuf mesures fluorures au-dessus des valeurs limites.

Nous avons tout d'abord effectué un travail conséquent pour essayer de fiabiliser ces analyses. En effet la mesure des fluorures dans nos rejets est fortement perturbée par des interférents analytiques provoquant une surestimation de celle-ci.

En 2021, nous avons également réalisé en interne, et avec notre traiteur d'eau, un audit de la station. Il apparait que le fonctionnement de la station est conforme aux préconisations constructeurs (pH, débit, Température)

Nous avons refait un audit de la station avec une société experte au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre.

Nous poursuivons en 2022 notre travail pour abattre davantage ce composé dans nos rejets.

#### *Retour sur le plan d'action mis en place*

- Contre analyse avec d'autres laboratoires. Les mesures sont, en fonction des laboratoires, au-dessus ou en dessous de la norme
- Vérification des paramètres de fonctionnement de la station (pH, Température, débit, injection de produit)
- Vérification de la qualité des apports
- Vérification des quantités de fluorure en entrée station
- Valeur cohérente avec la capacité de traitement de la station
- Re-validation de l'insolubilisant par essais Jar Test
- Eviter le risque des dérives ponctuelles des mesures pH :

Fréquence renforcée des vérifications/nettoyages des sondes. Acquisition de nouvelle sonde moins encrassante.

- Modification du pH (en s'assurant de respecter les autres rejets) pour arriver jusqu'au pH théorique idéal de précipitation des fluorures en surveillant les autres paramètres des rejets– sans effet vraiment notable sur les fluorures
- Modification des concentrations d'insolubilisant – avec un injection +50% /100%
- Réflexion sur le déplacement du point d'injection de l'insolubilisant
- Réflexion sur l'injection d'un produit complémentaire (par exemple coagulant à base d'aluminium) – Après vérification peu de garanti de résultat
- Poursuite des recherches sur la fiabilisation des mesures
- Réflexion sur le remplacement du produit de traitement
- Réflexion sur la présence des fluorures dans les apports (Suppression de certains types d'apport)
- Etude du taux de purges des laveurs G1.

*Poursuite des actions :*

- Procéder à une analyse sur apport contenant seulement des OM.
- Faire un essai avec un nouveau type de traitement (chaux) .
- Analyser le temps de séjour dans la station et concentration des laveurs.

GIDAF :

L'ensemble des données mensuelles des rejets aqueux ont été transférés sur GIDAF pour l'année 2022.

#### 2.4 Concentration dioxines dans le lait et les œufs

Il est à noter qu'il n'y a pas d'évolution entre les mesures 2004 à 2022.

INDICATEURS  
ENVIRONNEMENTAUX  
2022



## BILAN ENVIRONNEMENTAL MENSUEL 2022

	Réglementation	Contrôle	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Moyenne
<b>REJETS ATMOSPHERIQUES</b>															
<b>LIGNE 1</b>															
Débit gazsec (Nm <sup>3</sup> /h)	68 400	continu	43 658	43 541	43 589	44 843	46 798	48 679	52 363	51 525	52 186	55 222	56 035	50 126	49 043
H <sub>2</sub> O (%)	-	continu	26	25	26	25	25	25	26	26	25	25	27	30	25,8
O <sub>2</sub> (%)	-	continu	6,4	6,3	5,2	5,7	6,6	6,3	4,8	4,9	4,9	5,2	5,0	5,0	5,5
Poussières (mg/Nm <sup>3</sup> )	10	continu	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	0,4	1,0	0,9	1,1	1,1	1,2	1,0	0,7
composés organiques (mg/Nm <sup>3</sup> )	10	continu	0,25	0,30	0,24	0,28	0,29	0,28	0,17	0,13	0,13	0,16	0,26	0,00	0,2
Acide Chlorhydrique (mg/Nm <sup>3</sup> )	10	continu	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
Dioxyde de Soufre (mg/Nm <sup>3</sup> )	50	continu	4,3	7,3	3,3	5,7	2,4	1,0	1,6	1,3	1,6	6,6	7,8	7,0	4,2
Oxydes d'azote (mg/Nm <sup>3</sup> )	200	continu	124,2	123,2	120,4	123,9	124,0	126,1	131,7	132,7	120,7	136,7	129,6	132,0	127,1
Monoxyde de Carbone (mg/Nm <sup>3</sup> )	50	continu	13,1	22,4	26,8	21,5	21,0	15,1	11,5	7,1	14,8	16,6	28,5	35,0	19,5
Fluorure d'Hydrogène (mg/Nm <sup>3</sup> )	1	2/an		0	0					0,03					0,02
Cadmium/Thallium (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,05	2/an		0,00003	0,00003					0,00004					0,000
Mercurie (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,05	2/an		0,0009	0,0009					0,0090					0,0050
métaux lourds (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,5	2/an		0,07	0,07					0,0050					0,04
dioxines/furannes (ng/Nm <sup>3</sup> )	0,1	2/an		0,0002	0,0002					0,0020					0,0011
<b>LIGNE 2</b>															
Débit gazsec (Nm <sup>3</sup> /h)	68 400	continu	43 680	43 781	44 820	43 781	44 371	44 862	51 734	51 385	61 417	46 977	54 888	54 410	48 842
H <sub>2</sub> O (%)	-	continu	27	26	25	26	25	25	25	26	26	27	27	27	26,0
O <sub>2</sub> (%)	-	continu	6,2	6,4	7,0	6,4	6,8	7,4	5,9	5,4	5,1	4,9	5,2	5,4	6,0
Poussières (mg/Nm <sup>3</sup> )	10	continu	0,7	0,8	0,6	0,8	0,5	0,5	1,9	1,5	1,7	0,5	0,2	0,2	0,8
composés organiques (mg/Nm <sup>3</sup> )	10	continu	0,25	0,22	0,26	0,22	0,25	0,33	0,29	0,26	0,25	0,20	0,26	0,30	0,3
Acide Chlorhydrique (mg/Nm <sup>3</sup> )	10	continu	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1	0,0	0,0	0,1
Dioxyde de Soufre (mg/Nm <sup>3</sup> )	50	continu	3,0	6,3	4,0	6,3	3,2	3,0	1,3	0,4	2,4	3,1	3,5	3,2	3,2
Oxydes d'azote (mg/Nm <sup>3</sup> )	200	continu	127,0	129,1	126,7	129,1	118,2	137,7	153,5	139,2	137,6	138,0	142,7	140,4	134,6
Monoxyde de Carbone (mg/Nm <sup>3</sup> )	50	continu	11,6	17,4	15,1	17,4	14,5	16,2	16,1	14,4	14,5	20,2	18,6	34,6	17,5
Fluorure d'Hydrogène (mg/Nm <sup>3</sup> )	1	2/an		0,01	0,01					0,03					0,02
Cadmium/Thallium (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,05	2/an		0,002	0,002					0,0002					0,001
Mercurie (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,05	2/an		0,0009	0,0009					0,039					0,020
métaux lourds (mg/Nm <sup>3</sup> )	0,5	2/an		0,0030	0,0030					0,04					0,02
dioxines/furannes (ng/Nm <sup>3</sup> )	0,1	2/an		0,0030	0,0030					0,006					0,0045
<b>REJETS LIQUIDES</b>															
Débit (m <sup>3</sup> /j)	180	continu	137	128	138	145	130	125	144	123	101	121	122	115	127
pH	5,5 < pH < 8,5	continu	7,2	7,4	7,3	7,2	7,1	6,9	7,0	7,1	7,3	7,3	7,3	7,3	7,20
Température (°C)	30	continu	18,6	19,9	19,8	20,5	22,7	23,9	28,4	28,9	27,0	27,3	25,1	20,9	23,6
Matières En Suspension (mg/l)	30	f/par	5,2	8,4	8,1	10,8	9,2	8,6	7,7	9,9	7,5	6,7	6,0	5,6	7,8
Carbone Organique Total (mg/l)	40	continu	19,6	20,4	20,4	16,3	19,2	21,5	21,4	16,6	15,1	14,9	17,2	16,1	18,2
<b>TONNAGES RECUS</b>															
DM + DIB + T + Retrus de tri reçus	194 000 t/an		187 558	182 270	176 239,4	173 950,4	170 968,86	88 82,74	162 18,16	168 81,94	104 066,62	172 94,24	173 112,6	82 266,74	TOTAL
Déchets Activités Economiques (t) réceptionnés			44 022,91	4 966,14	38 781,0	34 213,4	32 651,0	12 633,26	30 349,2	32 955,04	2 186,60	30 758,84	3 009,06	3 593,20	49 078,32
Déchets Inertes (t) réceptionnés			130 842,7	115 134	128 010,0	134 467,4	128 866,16	66 952,26	12 933,76	12 568,50	73 470,06	14 182,24	13 372,10	13 775,92	141 660,35
TVI réceptionnés			338,98	522,08	530,02	454,86	520,78	513,58	516,42	605,68	49 106	552,58	545,08	547,72	614 0,84
Refus de tri réceptionnés			339,42	359,14	414,82	372,10	416,82	410,62	371,06	412,72	431,90	247,58	385,02	349,90	4511,40
Collectes sélectives (t) réceptionnées	30 000 t/an		18 10,20	19 06,04	22 16,18	19 93,18	19 386,62	22 453,36	19 045,58	19 548,80	2 588,30	12 409,6	2 155,74	2 86,14	23 922,40
<b>TONNAGES EVALUES</b>															
Mâche fers			2096,92	8476,94	4102,56	4077,34	792,56	1072,38	781	1458,22	2734,36	4 275,4	3197,88	5289,64	TOTAL
<b>PERFORMANCE ENERGETIQUE</b>															
CO <sub>2</sub> % (suivant critère européen R1 de l'AM du 7/12/2016)			106,97%	107,24%	99,97%	108,37%	91,79%	80,75%	88,12%	88,02%	96,05%	98,14%	106,36%	97,31%	TOTAL

### 3 – PRINCIPAUX EVENEMENTS SURVENUS EN COURS D'EXPLOITATION

L'année 2022 a été marquée par :

#### 1 déclenchement radioactivité

- Le 8 février 2022, le chargement d'OM, a déclenché notre portique de contrôle de radioactivité lors du pesage sur le pont bascule. Des déchets médicaux contaminés à l'iode 131 ont été isolés ;

Trois départs de feu au centre de tri :

- Le 16/06/2022 à 18h05, pendant une opération de manutention, de petites flammes sont apparues et sont remarquées par l'agent de maintenance, à proximité, sur l'essieu avant au niveau du disque de frein qui immédiatement percute un extincteur et éteint ce départ de feu.
- Le 27/06/2022 à 17h10 dégagement de fumée dans la trémie et en sortie de la presse à balles pendant l'opération de pressage du gros de magasin. Pas de présence de flammes, dans la continuité de l'alimentation automatique, ce départ a été étouffé.
- Le 06/09/2022 à 11h42, un léger dégagement de fumée est détecté en provenance de la benne refus, intervention de l'équipe avec un RIA et arrosage de la benne.

Deux départs de feu sur la zone encombrant :

- Le 11/07/2022 et le 06/09/2022, au niveau de la stalle de matelas sur la zone de réception des encombrants. Etalage des matelas par le conducteur de la pelle et intervention des pompiers pour surveillance et arrosage des matelas. Extinction à l'aide du RIA.

### 4 – CERTIFICATIONS ET COMMUNICATION EXTERNE

#### 4-1. Certifications 14 001 – 50 001 – 45 001- 9 001

ECONOTRE, est certifiée ISO 14 001 depuis le 29 juillet 2003, ISO 50 001 depuis le 31 juillet 2015 et ISO 45 001 et 9 001 depuis 2019. En 2022 le site Econotre reste certifié.

#### 4-2. Communication externe

La communication externe concernant le fonctionnement du CTV de Bessières s'articule autour de 5 axes.

#### 4-2-1. Réunion mensuelle en mairie de Bessières

Tous les mois une communication est réalisée sur les faits marquants liés à l'activité du centre.

Suite à une demande des membres du comité de suivi d'ECONOTRE, la réunion présente est passée d'une fréquence mensuelle à une fréquence bimestrielle. Cette réunion est organisée en mairie de Bessières, à laquelle sont invités les représentants des 8 communes voisines d'ECONOTRE (Bessières, Mirepoix s/Tarn, Buzet s/Tarn, La Magdelaine s/Tarn, Layrac s/Tarn, Roquemaure, Montjoire, Paulhac) et des associations ABCDE, Les Amis de la Terre, COPRAE, CODEMIP,...

Le compte-rendu est établi puis diffusé à l'ensemble des membres de la CSS.

#### 4-2-2. N° Indigo (0 825 800 778)

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2002, un numéro Indigo a été mis en place pour permettre à tout riverain du centre de s'informer en cas d'observations d'anomalies telles qu'odeurs, bruit anormal, ...

Ce numéro est disponible 24h/24h et 7 jours/7 jours. Chaque appel est analysé et une réponse est apportée dans les meilleurs délais. Ces appels sont également commentés lors des réunions mensuelles. Le tableau ci-après symbolise les appels reçus en 2022. Aucun appel des riverains n'a été reçu.

	ANNEE 2022			Bilan des appels
	Nombre d'appels Econotre	Nombre d'appels Riverain	Nombre d'appels traités 2022	
Janvier	0	0	0	
Février	0	0	0	
Mars	0	0	0	
Avril	1	0	1	Econotre : test incendie UVE
Mai	1	0	1	Econotre test incendie centre de tri
Juin	0	0	0	
Juillet	1	0	0	Départ de feu dans une stalle de matelas
Août	0	0	0	
Septembre	1	0	0	Départ de feu en court sur zone de stockage matelas centre tri. Directeur M.FLEURY est prévenu.
Octobre	0	0	0	
Novembre	2	0	0	Test incendie au centre de tri Présence de fumée à la ferme voisine
Décembre	0	0	0	
Total	6	0	2	

#### 4-2-3. Visite du site

Le site est ouvert, sur rendez-vous, au public : élus, associations, riverains, écoles, lycées, universités.

Après visionnage d'un film retraçant la construction du site et présentant la filière complète de traitement et de valorisation des déchets définie par DECOSET, l'Assistante de Communication d'ECONOTRE conduit les visiteurs sur le site et leur présente en détail les installations.

Une salle pédagogique sur le tri et le recyclage des déchets ménagers a, en outre, été spécialement aménagée en collaboration avec ECOEMBALLAGE.

En 2022, nous avons repris les visites.

#### 4-2-4. Site Internet

Depuis septembre 2010, le public peut retrouver des informations sur ECONOTRE à partir du site Internet « [www.econotre.fr](http://www.econotre.fr) ». Ce site sert également de plateforme de transfert de données vers les clients et autorités de tutelles.

#### 4-2-5. Réunion CSS

Chaque année, une réunion de la Commission de Suivi de Site du CTV de Bessières est organisée par le Préfet de Haute-Garonne.

La réunion de présentation des résultats de 2021 a eu lieu en présentiel le 31 mai 2022 ou l'année 2021 a été présentée.

# ANNEXE 1

## SUIVI DU POINT 0

## ANNEXE 2

# RESULTATS DES CONTROLES PERIODIQUES